

Face à l'urgence sanitaire causée par la pandémie du Covid-19, et en application des mesures prises par le Gouvernement, **le Maire vous informe régulièrement** des décisions prises à Saint-Xandre, notamment pour permettre **le déconfinement progressif, à partir du 11 mai 2020.**

1°) Continuons d'appliquer les gestes barrière et les recommandations :

- **Maintenons la distanciation physique** : 1 mètre minimum entre deux personnes
- **Lavons nos mains régulièrement**, ne nous serons pas les mains, évitons les embrassades ...
- **Limitons nos regroupements**, (privés, familiaux, réunions ...) à 10 personnes maximum
- **Portons un masque grand public ou tissu** en extérieur ou dans les commerces ouverts

Masques pour les habitants de Saint Xandre

La Mairie a promis un masque grand public (en tissu et lavable) à chaque Saint-Xandrais.

Dès réception de la commande (espérée cette semaine), les masques seront distribués **porte-à-porte**, à chaque domicile, par vos élus. En cas d'absence, un masque et un coupon seront déposés dans votre boîte aux lettres afin de venir chercher les autres masques dans un point de retrait (si vous êtes plusieurs dans votre foyer).

Le Département s'est engagé aussi à vous remettre un masque.

2°) Réouverture de certains équipements publics :

- **Parc de l'Aunis**, uniquement pour les promenades (l'aire de jeux pour enfants et les terrains de pétanque restent fermés)
- **Cimetière** : Ouverture tous les jours, de 14h à 19h
- **Bibliothèque** : à partir du mardi 19 mai, possibilité de retirer et de rendre des livres, sur rendez-vous
- Promenade le long du **Canal de Marans** : l'arrêté d'interdiction préfectorale est levé
- **Courts de tennis extérieurs** : Après validation du protocole du club de tennis, qui suit les recommandations de la FFT, la Mairie autorisera leur utilisation en tant qu'activité sportive individuelle en extérieur

3°) Réouverture des écoles :

- **57 % des enfants de l'école élémentaire et 23 % des enfants de la maternelle** retourneront à l'école, 2 jours ou 4 jours par semaine, à partir du mardi 12 mai. **La Mairie, les directeurs d'école et les représentants des parents d'élèves** ont uni leurs efforts pour que cette reprise se fasse dans les meilleures conditions sanitaires possibles (Information : enfance.jeunesse@st-xandre.fr)
- La restauration scolaire reprendra (avec limitation du nombre d'enfants par service) et l'accueil périscolaire du matin et du soir sera organisé par le Centre Social « L'Espace Camaïeux » pour les enfants qui vont à l'école (renseignement et inscription : espacecamaieux@orange.fr)

4°) Marché forain alimentaire :

- Ouvert **tous les mardis matins**, avec les mêmes règles, il accueille de nouveaux vendeurs : après le boucher, les fruits et légumes, le poissonnier, le vendeur de miel et le vendeur de fromages sont de retour.

5°) Equipements municipaux restant fermés :

- Salle socio-culturelle L'Agora, Salle des Fêtes, Maison intergénérationnelle
- Stade municipal, salle polyvalente, boulodrome, dojo, club-houses, complexe du tennis (sauf terrains extérieurs)
- Aires de jeux en extérieur, « city stades ».

Continuons à nous protéger et restons en contact :

- **MAIRIE** : **05 46 37 20 69** (du lundi au vendredi, 9h-12h et 14h-17h)
Accueil pour les formalités sur rendez-vous
- **CCAS** : **05 46 37 27 05** (du lundi au vendredi, 8h-12h)
accueil@st-xandre.fr et mairie@st-xandre.fr

saint-xandre.com et Page facebook « mairie de Saint-Xandre » 

Numéro vert national sur le Covid-19 : **0 800 130 000** (Informations sur le coronavirus, H 24 et 7J)